

06 Septembre 2021

Le six septembre deux mille vingt et un les membres du conseil municipal de la commune de VAGNAS se sont réunis à huis-clos en raison des conditions sanitaires, à la mairie en vertu de l'article 12121-18 du CGCT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire conformément aux articles L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : MULARONI Monique, BOUNIOL Josiane, BUISSON Christine, EYBALIN Christine, FAILLA Michel, LACOSTE Louise, LAIGNEL Régine, ROUX Jérôme, SCHAECK Bernard, TRITTO Florent.

ABSENTS : MARTIN Hubert qui a donné procuration à BUISSON Christine

SECRETAIRE DE SEANCE : BUISSON Christine

La séance est ouverte à 19H40

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 18 Juin 2021

Madame Le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir, Conventionnement ADN – Déploiement de la fibre optique – le conseil approuve à l'unanimité

Convention Plan de Relance Numérique à l'école

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'appel à projet Socle numérique pour les écoles élémentaires, le dossier de la commune a été retenu et bénéficie d'une subvention de 2500 €. Le montant total d'acquisition du matériel s'élève à 4263€, soit un reste à charge de 1763€.

Pour percevoir cette subvention, un formulaire de conventionnement doit être signé en ligne via la plateforme demarchessimplifiees.fr

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour pouvoir compléter le formulaire de conventionnement.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Prêt Assainissement

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de contracter un prêt de 45 000€ pour palier :

- aux frais engagés pour la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (cf délibération N°05-10-2020 relative au choix de l'entreprise qui réalise le Schéma Directeur d'Assainissement) et en attente des subventions sollicitées, d'un montant de 41600€
- aux divers frais inhérents à l'assainissement

Le conseil approuve à l'unanimité.

Décision modificative du budget

Les travaux de climatisation réalisés à l'école ainsi que dans les logements ont dépassé l'enveloppe de 32 154€ initialement prévue au budget. Il manque 5 580€, une modification du budget est nécessaire.

Le conseil approuve cette modification à l'unanimité.

Convention ADN – Déploiement de la fibre optique

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la sollicitation du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) chargé de mettre en œuvre un réseau d'initiative publique de fibre à la maison pour l'accès au haut débit, en application de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Le syndicat ADN sollicite une autorisation d'accès liée à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique sur les parcelles suivantes :

A0434, A0242, A0243

Le conseil approuve à l'unanimité.

Questions diverses

- Prix des places du marché qui à lieu sur Vagnas à Pâques et au 15 Août

Le marché de Barjac se déplace 2 fois par an sur Vagnas. A cette occasion, les agents de la commune sont sollicités pour mettre en place les forains puis pour nettoyer les rues à l'issue du marché. Afin de palier au surcroît de travail et au frais engendrés par le marché, le maire propose de faire payer 2€/ mètre linéaire les forains. Le maire et les conseillers valident cette proposition et fixent le prix à 2€ du mètre linéaire

- Taxe d'habitation sur les logements vacants

Madame le Maire expose au conseil la possibilité d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 5 ans. Les membres du conseil ne sont pas favorables à la mise en place de cette taxe.

- La goûter à la récré

Chaque Mardi l'épicerie de Vagnas est en charge de livrer un fruit par enfant à l'école.

La séance est close à 21H.

Le secrétaire

Christine BUISSON



Le Maire

Monique MULARON

